

Présenté par le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité

Original: anglais

31 juillet 2017

Groupe de travail du TCA sur l'universalisation du Traité Rapport des Coprésidents à la Troisième Conférence des États Parties

Introduction

1. Le présent projet de rapport à la Troisième Conférence des États Parties (CEP3) est présenté par les Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) pour dresser le bilan de ses travaux depuis sa création et formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour promouvoir l'universalisation du Traité au-delà la CEP3.

Contexte

2. La Deuxième Conférence des États Parties (CEP2) a créé un Groupe de travail informel sur l'universalisation du Traité qui a pour but de conduire le processus d'harmonisation des réflexions sur l'universalisation en vue de déterminer la meilleure approche pour faire avancer la question.

Désignation des Coprésidents du Groupe de travail

3. CEP2 a mandaté le Président de la CEP3, l'Ambassadeur Klaus Korhonen (Finlande), pour faciliter le travail du Groupe jusqu'à la prochaine session ordinaire annuelle de la Conférence (CEP3). Le 21 septembre 2016, le Président de la CEP3 a désigné l'Ambassadeur Emmanuel Imohe (Nigéria) en qualité de Coprésident du WGTU.

Préparatifs de la première réunion du Groupe de travail

4. Le 14 janvier 2017, les Coprésidents ont publié le projet de plan de travail initial du WGTU pour recueillir des observations en vue de faciliter le déroulement des travaux du Groupe. Le 1er février 2017, les Coprésidents ont publié un projet d'ordre du jour de la première réunion du WGTU et le plan de travail initial du Groupe et son annexe (Document de travail sur la promotion de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes (ATT/CSP2/2016/WP.4/Rev.1) (« Document de travail »), qui servira de document de base pour les travaux du Groupe. Le plan de travail initial déclinait les travaux préliminaires et les délibérations possibles pour les réunions du Groupe.

Première réunion du Groupe de travail

- 5. Le WGTU a tenu sa première réunion le 9 février 2017 à Genève, dans le bâtiment de l'OMM qui abrite les locaux du Secrétariat du TCA. Des représentants de 70 États, 3 organisations internationales et 12 organisations de la société civile ont pris part à la rencontre.
- 6. La première réunion du WGTU avait pour objectif principal de discuter de l'universalisation du Traité en vue de déterminer la meilleure approche pour aborder le problème; le plan de travail initial publié par les Coprésidents devait servir de base à la planification du travail à venir. En outre, le

Chef du Secrétariat a fourni un bilan de l'adhésion au TCA; à savoir, le nombre d'États Parties et Signataires.

7. À la suite de la première réunion du WGTU, les Coprésidents ont distribué un rapport sommaire de la réunion ainsi qu'un plan de travail initial révisé, reflétant les travaux le 15 février 2017.

Préparatifs de la deuxième réunion du Groupe de travail

8. Le 23 mai 2017, en prévision de la deuxième réunion du Groupe, les Coprésidents ont publié un projet d'ordre du jour et un projet de document de travail, y compris une proposition de mandat pour le Groupe de travail permanent sur l'universalisation du Traité et le plan de travail initial révisé en annexe.

Deuxième réunion du Groupe de travail

- 9. Le WGTU a tenu sa deuxième réunion le 31 mai 2017 à Genève, dans le bâtiment de l'OMM qui abrite les locaux du Secrétariat du TCA. Des représentants de 43 États, 3 organisations internationales, 13 organisations de la société civile et 1 organisation de l'industrie de la défense ont pris part à la rencontre.
- 10. La deuxième réunion du WGTU avait pour objectif principal d'examiner les termes de référence éventuels du Groupe à soumettre à l'examen des participants à la CEP3, y compris son mandat, sa composition, ses méthodes de travail, sa durée et son incidence budgétaire. Le Groupe a également discuté de l'élaboration et de la hiérarchisation d'activités et d'objectifs spécifiques fondées sur le plan de travail initial révisé et de son annexe (document de travail), qui seront poursuivies par le WGTU permanent [Eng. standing] dans le cadre de ses travaux après la Troisième Conférence des États Parties.
- 11. Les délégations de la République populaire de Chine et de Fidji ont présenté des exposés au titre du point de l'ordre du jour consacré au dialogue avec les États non-Parties.

Conclusions des réunions du Groupe de travail

- 12. La première réunion du WGTU a permis de noté qu'il y avait un soutien continu aux approches proposées pour promouvoir l'universalisation du TCA décrites dans le document de travail, à savoir:
 - a. Créer un élan vers davantage de ratifications en fixant des objectifs de ratification/adhésion;
 - b. Saisir toutes les occasions de déclarations de haut niveau sur le Traité;
 - c. Établir un Groupe de travail sur l'universalisation;
 - d. Alterner l'accent régional de l'universalisation chaque année;
 - e. Faciliter l'accès aux documents sur l'universalisation en plusieurs langues;
 - f. Rôle des organisations régionales;
 - g. Produire des ressources en matière de politiques spécifiques aux régions;
 - h. Travailler en coordination avec la société civile.
- 13. Les participants ont convenu que ces éléments devraient informer l'élaboration du plan de travail du Groupe. Les participants ont également noté la nécessité pour le Groupe de détailler ces éléments et d'identifier et d'hiérarchiser les activités de sensibilisation à l'échelle internationale, régionale et nationale. Cela comprend l'identification des partenaires et des organismes concernés à

impliquer dans les activités d'universalisation telles que les agences des Nations Unies, les organisations régionales, les parlementaires et la société civile. Il s'agit également d'identifier les États qui n'ont pas ratifié le Traité et leurs priorités en la matière, puis de concevoir et mettre en œuvre des activités et des stratégies de sensibilisation universelles en fonction des intérêts identifiés.

- 14. Il ressort des discussions de la première réunion du WGTU la nécessité de prendre en compte dans ses travaux et les délibérations sur la manière d'assurer la continuité et la durabilité des efforts d'universalisation tout au long de la vie du Traité.
- 15. La deuxième réunion du WGTU a également noté l'appui à la création d'un Groupe de travail permanent [Eng. standing] sur l'universalisation du Traité pour poursuivre les travaux en la matière et pour développer des activités et cibles spécifiques dans le but de guider et d'informer les travaux du Groupe.

Recommandations du Groupe de travail

- 16. Sur la base du mandat du WGTU définit par la CEP2 et des échanges de points de vues et des discussions des deux premières réunions du Groupe, les Coprésidents recommandent que la CEP3 adopte les recommandations suivantes:
 - a. Le rétablissement du WGTU en tant que Groupe de travail pour fonctionner selon les termes de référence figurant en annexe A.
 - b. L'approbation du plan de travail initial (révision 3) en annexe B et la responsabilisation du Groupe pour définir des tâches et activités spécifiques pendant la période entre la CEP3 et la CEP4, conformément au plan.

ANNEXE A

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNIVERSALISATION DU TRAITÉ

- 1. Le 31 mai 2017, lors de la deuxième réunion du Groupe de travail informel sur l'universalisation du Traité (WGTU) créé par la CEP2, les Coprésidents dudit Groupe, en l'occurrence, le Président de la CEP3, l'Ambassadeur Klaus Korhonen de la Finlande et le Président de la CEP2, l'Ambassadeur Emmanuel Imohe du Nigéria, ont recommandé que la CEP3 établisse un Groupe de travail permanent [Eng. standing] sur l'universalisation du Traité. Les Coprésidents ont proposé que le Groupe de travail fonctionne selon un ensemble de termes de référence détaillant son mandat en fonction du plan de travail initial révisé et de son annexe (Document de travail Promotion de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes (ATT/CSP2/2016/WP.4/Rev.1) ainsi que les conclusions des réunions du WGTU tenues en 2017.
- 2. Le paragraphe 2 de la règle de procédure 42 du Traité prévoit que « la Conférence détermine les questions qui doivent être examinées par chaque organe subsidiaire, y compris son mandat, les membres de son bureau, sa composition, sa taille, sa durée et les aspects budgétaires, et peut autoriser le Président à procéder aux ajustements appropriés dans la répartition du travail ». Conformément à ces exigences procédurales, les termes de référence suivants sont proposés pour le Groupe de travail permanent [Eng. standing] sur l'universalisation du Traité.

Mandat

3. Le Groupe de travail formule et partage des points de vue sur l'universalisation du Traité et propose des mesures pour sa mise en œuvre et le cas échéant, remet en contexte les leçons essentielles tirées des autres traités et conventions. Le Groupe de travail développera des activités et des cibles spécifiques dans le but de d'atteindre les objectifs d'universalisation du Traité, et les soumettra ou les recommandera à la CEP3 pour examen. Le Groupe de travail s'acquitte des tâches définies par la Conférence des États Parties sur la base des recommandations qu'il a soumis à son examen. En règle générale, les travaux du Groupe ont pour but d'élaborer des documents et de soumettre des propositions à la Conférence des États Parties.

Composition

- 4. Le Groupe de travail est présidé par le Président de la présente Conférence des États Parties. De plus, un Coprésident du Groupe de travail peut être nommé par le Président pour une période allant jusqu'à la conclusion de la CEP suivante.
- 5. Les réunions du Groupe de travail sont publiques.
- 6. À la demande d'un ou plusieurs États Parties, à titre exceptionnel, et conformément aux dispositions de l'article 43, tout ou partie d'une session particulière du Groupe peut être limitée aux États Parties et Signataires. Des experts peuvent être invités à prendre part à tout ou partie de ladite session, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la règle de procédure 42.

Méthodes de travail

7. Le Groupe de travail permanent [Eng. standing] fonctionne conformément aux règles de procédure du Traité en se référant notamment aux dispositions de ses articles 42 et 43.

- 8. En règle générale, il tient ses réunions à Genève, où le Secrétariat du Traité peut apporter son appui. Dans la mesure du possible, ses réunions se tiennent en même temps que les autres réunions du TCA dans le but de réduire les coûts et d'assurer une participation la plus large possible.
- 9. Les consultations sur toute documentation soumise ou en cours d'examen/d'élaboration par le Groupe de travail seront animées par son ou ses présidents par voie de publication sur le site Internet du TCA et de diffusion par courrier électronique, en plus de toutes les consultations tenues lors des réunions du Groupe, dans le but d'assurer une participation plus large aux travaux du Groupe. La documentation liée à un sujet traité par le Groupe de travail à huis clos devrait être publiée dans l'espace réglementée du site Internet et diffusée auprès des États Parties uniquement.

Incidence budgétaire

10. Les coûts directs des réunions, tels que le soutien technique, la documentation et les services de traduction et d'interprétation, sont couverts par les ressources allouées à la tenue des réunions au budget de la Conférence des États Parties ainsi que par les contributions volontaires effectuées à cette fin. Les coûts indirects de la réunion, tels que le voyage et l'hébergement, sont à la charge des participants, sauf dans la mesure où le financement parrainé est disponible.

ANNEXE B

Groupe de travail sur l'universalisation du Traité

Plans de travail initial, révision 3

Introduction

1. Le Traité sur le commerce des armes est un instrument juridiquement contraignant qui vise à instituer les normes communes les plus strictes possibles aux fins de réglementer ou d'améliorer la réglementation du commerce international d'armes classiques. Le Traité est entré en vigueur le 24 décembre 2014, date à laquelle le seuil de ratification de 50 Signataires fixé pour son entrée en vigueur a été atteint. En juin 2017, le Traité comptait 92 ratifications ou adhésions de 92 États Parties et 41 autres Signataires dont les ratifications sont encore en instance. Ces chiffres sont impressionnants si l'on considère que le Traité est en vigueur depuis un peu plus de deux ans. Cependant, pour que le Traité soit véritablement universel, le niveau actuel d'adhésion doit être porté à la hausse à travers la création d'un élan vers davantage de ratifications, d'adhésions ou d'acceptations.

Mandat

2. La CEP3 a créé le Groupe de travail permanent [Eng. standing] sur l'universalisation du Traité (WGTU) dans le but de conduire le processus d'harmonisation des réflexions sur l'universalisation en vue de déterminer la meilleure approche pour faire avancer la question. Le Groupe de travail formule et partage des points de vue sur l'universalisation du Traité et propose des mesures pour sa mise en œuvre et le cas échéant, remet en contexte les leçons essentielles tirées des autres traités et conventions.

Cadre de discussion

- 3. Le Document de travail intitulé Promotion de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes (ATT/CSP2/2016/WP.4/Rev.1) servira de document de base pour le travail du WGTU au moins jusqu'à la CEP4. Les parties prenantes seront invitées à soumettre d'autres documents de travail et autres documents pour faciliter les délibérations.
- 4. Afin de réaliser les objectifs d'universalisation du Traité énoncés ci-dessus, le Groupe de travail élaborera des activités et des objectifs spécifiques fondés sur le cadre suivant dans la période précédant la Quatrième Conférence des États Parties [et au-delà]:

Bilan des adhésions

- 1) Examiner l'état d'avancement du processus de ratification, d'adhésions et de signature.
- 2) Évaluer le niveau d'adhésion au TCA et les activités de sensibilisation par région/sousrégion (possibilité de groupes d'étude spécifiques pour les régions/sous-régions).

Activités de sensibilisation

- A. Niveau international
- 3) Recueillir des rapports sur des événements récents et pertinents (conférences, ateliers, etc.).

- 4) Recueillir des présentations sur:
 - a. Les activités pertinentes d'autres Groupes de travail;
 - b. Les activités pertinentes du VTF;
 - c. Les rapports pertinents de recherche et de politique; et
 - d. La recherche pertinente et d'autres plans de projets.
- 5) Organiser des audiences animés par des experts.
- 6) Partager les enseignements tirés de l'universalisation d'autres traités et conventions.
- 7) Développer la coopération et la sensibilisation avec les agences pertinentes des Nations Unies.
- 8) Échanger des points de vues avec les organisations parlementaires et les parlementaires pertinents à l'échelle mondiale et régionale.
- 9) Échanger des points de vues avec la société civile sur la coopération pour promouvoir l'universalisation du TCA.

B. Niveau régional

- 10) Développer la coopération avec les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.
- 11) Échanger des points de vues avec les organisations régionales/sous-régionales sur la coopération pour promouvoir l'universalisation du TCA dans leur zone.

C. Niveau national

- 12) Identifier les États pour une sensibilisation sur l'universalisation.
- 13) Identifier les entités qui pourraient mener des activités de sensibilisation (par exemple, Présidence du TCA, les Coprésidents du WGTU, les Vice-présidents, les organisations régionales et sous-régionales, les États, les représentants de la société civile).
- 14) Faire rapport, le cas échéant, sur les consultations avec les États non-Parties sur leurs perspectives de ratification/adhésion au Traité.

Annexe. Document de travail Promotion de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes (ATT/CSP2/2016/WP.4/Rev.1).
